



CFE-CGC Orange

12 rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57
presse@cfecgc-orange.org

Communiqué du 9/05/2016

La CFE-CGC Orange, avec Sud et la CGT, exercent leur droit d'opposition à un accord aliénant sur le numérique.

La CFE-CGC est ouverte au progrès technologique... s'il s'accompagne d'un progrès social. Notre organisation y réfléchit régulièrement, notamment au travers de ses séminaires et Universités d'été, et sortira dans les prochaines semaines un Livre Blanc sur les « Enjeux de la numérisation de nos vies ».

L'accord « portant sur l'accompagnement de la transformation numérique chez Orange » est malheureusement porteur de trop dérives aliénantes pour les personnels du Groupe... sans que ni la pertinence ni l'efficacité économique des outils et méthodes proposées n'aient été démontrées par la Direction.

La CFE-CGC Orange, avec Sud et la CGT (représentant ensemble plus de 53% des personnels d'Orange), ont donc décidé de faire valoir leur droit d'opposition à l'accord signé la CFDT et FO (représentant un peu moins de 39% du personnel), dont la mise en œuvre comporte de nombreux dangers pour les personnels.

La CFE-CGC Orange précurseur de la réflexion sur les enjeux du numérique

L'Université d'été organisée en juin 2015 par la CFE-CGC Orange¹ a notamment permis de faire le point, avec l'éclairage d'une douzaine de personnalités expertes, sur les enjeux du numérique dans la vie du consommateur (Big Data), du citoyen (Loi Renseignement), et du travailleur (nouvelles formes de travail, enjeux pour le dialogue social et les données des salariés).

La CFE-CGC publiera dans les prochaines semaines un Livre blanc « Enjeux de la numérisation de nos vies », prolongeant la réflexion autour de ces thématiques.

Les propositions de la CFE-CGC Orange n'ont jamais été entendues

Tout au long de la négociation, la CFE-CGC Orange (1^{ère} organisation syndicale auprès des cadres et 3^{ème} organisation du Groupe) a formulé des propositions constructives et structurées... qui n'ont jamais été écoutées.

Quelques exemples de propositions refusées :

- Réaliser un diagnostic d'entreprise faisant le point sur l'utilisation professionnelle des outils numériques chez Orange, permettant notamment d'identifier le niveau d'appropriation des outils existants, les besoins exprimés, les attentes d'accompagnement.
- Poser le principe que chez Orange, le développement des outils numériques soit orienté vers l'amélioration des conditions de travail pour les personnels.

.../...

¹ <http://www.telecoms-media-pouvoir.net/index.php/communiqués-presse/5eme-universite-dete-de-la-cfe-cgc-orange-les-22-et-23-juin-2015/>

.../...

- Assumer la transformation de l'organisation du travail induite par l'adoption des outils numériques, notamment du réseau social d'entreprise Piazza, la présenter en tant que telle aux personnels, et accompagner la montée en compétences de tous en s'en donnant réellement les moyens (formations en présentiel, guides d'utilisation, information transparente des personnels sur les données collectées par l'entreprise sur leur activité et sur les objectifs poursuivis...)

Un accord qui dédouane la Direction de de ses obligation en aliénant les personnels

À rebours de nos propositions, le texte de l'accord pose la transformation numérique comme une sorte de « fatalité » à laquelle on ne pourrait échapper, sans objectifs clairement définis, et y engage les salariés sans « garde-fous ».

L'accord ne comporte aucun engagement sur la protection des données personnelles collectées sur les salariés au travers des outils numériques mis en œuvre par leur employeur, ni même d'information sur cette collecte, que les équipes découvrent au détour de leurs utilisations... trop souvent à leurs dépens. L'entreprise ne respecte même pas ses obligations déclaratives auprès de la CNIL concernant les traitements effectués sur les données ainsi collectées, pour quelles finalités et avec quelles méthodes.

Les salariés d'Orange sont en ce sens moins bien traités que nos clients, vis-à-vis desquels nous prenons des engagements forts, démontrant que l'entreprise a les moyens de les gérer... mais ne souhaite pas les mettre au service de ses collaborateurs.

Dans la pratique, les personnels ne disposent d'aucune information claire sur les usages obligatoires ou facultatifs, notamment concernant le réseau social d'entreprise « Piazza », les précautions à prendre, les règles à respecter et les éventuelles sanctions encourues.

Pire, les échanges lors de la négociation de l'accord, les « petites phrases » interceptées ici ou là de la part de certains dirigeants d'Orange, laissent entendre en filigrane que les objectifs principaux d'un tel accord seraient qu'Orange apparaisse comme un précurseur en matière de numérisation du travail, et que les outils numériques permettent de contourner subtilement les fondements mêmes du Code du travail, qu'il s'agisse de la consultation en bonne et due forme des représentants du personnel lors des transformations de l'organisation du travail, du temps de travail réel, ou encore d'un contrôle souterrain mais renforcé des salariés, dont toutes les interactions peuvent être captées et analysées via des algorithmes.

De telles pratiques ne nous apparaissent pas dignes d'une entreprise comme Orange, qui se veut « employeur digital et humain », et ne sauraient en aucun cas être cautionnées par la CFE-CGC Orange.

C'est pour ces raisons que nous avons souhaité exercer notre droit d'opposition à la mise en œuvre de cet accord, rejoints dans cette démarche par Sud et la CGT.

Vous trouverez en PJ :

- le texte de l'accord
- le courrier d'opposition de chacune des trois organisations syndicales

Contacts :

- Patrice SEURIN, Délégué Syndical Central de la CFE-CGC Orange - patrice.seurin@orange.com
- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC Orange - sebastien.crozier@orange.com
(06 86 27 32 72)

Vous pouvez

- retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC Orange : <http://www.cfecgc-orange.org/communiqués-de-presse/>
- vous abonner à nos communiqués : <http://bit.ly/RecevoirNosCDP>
- nous suivre sur Twitter : https://twitter.com/CFECGCOrange_RP

A propos de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange défend tous les personnels du Groupe Orange, employés, maîtrises et cadres, en France et à l'étranger.

Depuis les premières élections au Comité d'Entreprise de France Télécom SA, la CFE-CGC progresse systématiquement à toutes les élections. Elle représente actuellement plus de 17% des personnels du Groupe Orange en France : à son score de 16,18 % aux élections CE de 2014 sur le périmètre de la maison mère s'ajoute une excellente représentation dans les filiales (46,35% dans les filiales de l'UES NRS qui opèrent sous la marque Orange Business Services, près de 40% chez Buyln, 61,8% chez EGT, pour les élections qui se sont déroulées en 2014, ou encore 53,42% lors des élections de 2015 chez Orange Cloud for Business).

Pour défendre l'intérêt collectif des personnels, la CFE-CGC Orange intervient évidemment dans le dialogue social au sein du Groupe, où elle défend prioritairement l'emploi et les conditions de travail, convaincue que des personnels bien traités contribuent plus efficacement à la réussite économique de l'entreprise et qu'il faut donc mettre en place un management réellement « gagnant/gagnant ». Elle intervient aussi régulièrement sur la stratégie industrielle et financière, et sur les questions réglementaires, qui ont un impact fort sur la pérennité de l'entreprise.

Parmi ses actions clefs, on peut citer :

- l'initiative de la mise en place de l'Observatoire du Stress, qui a permis de mettre en évidence le lien entre un management dévoyé et la crise des suicides intervenue sous le mandat de Didier Lombard ;
- la dénonciation d'un dividende supérieur aux bénéfices, et la demande réitérée d'une baisse de ce dividende, dont le niveau obère actuellement les capacités d'investissement du Groupe Orange.